ID: 974-219740180-20250827-25066-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2025

DELIBERATION N°CCAS/25/066 - CONVENTION TERRITORIAL GLOBAL 2021/2025 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LES IRIS DANS LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE - EXERCICE 2025

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

0 1 SEPT 2025

que la convocation a été faite le 20/08/2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 18 sur 29.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents: M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints: Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.

<u>Conseillers Municipaux</u>: Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO-M. Eric THIBURCE - Mme Céline SITOUZE.

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

<u>Etaient absents</u>: Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE - Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT - Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry GUICHARD - M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ID: 974-219740180-20250827-25066



DELIBERATION N°CCAS/25/066

CONVENTION TERRITORIAL GLOBAL- 2021/2025 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LES IRIS (UDAF) DANS LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE – EXERCICE 2025

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un cadre contractuel d'engagements politiques entre la commune et la Caisse des Allocations Familiales (CAF), visant à déployer des services aux familles.

Cette démarche a pour objectifs principaux de :

- Définir un cadre politique pour le développement des services aux familles sur les territoires, notamment en matière d'équipements petite enfance;
- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions destinées aux habitants d'un territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, permettant l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle vise également à faciliter le rééquilibrage territorial des équipements, afin d'assurer à tous un accès à des services complets, innovants et de qualité.

Dans ce cadre, un bonus territoire CTG est défini. Il s'agit d'une aide complémentaire à la prestation de service unique, versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles.

CONSIDERANT,

Vu la délibération N°DGS/21/122 du Conseil Municipal du 21 décembre 2021 adoptant le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) et modalités de la mise en œuvre du Bonus Territoire de 2021 à 2025,

Vu le conventionnement de la CTG intégrant la mise en œuvre d'un Bonus Territoire de 2021 à 2025 en date du 24 décembre 2021,

Le Maire propose à l'assemblée le financement du Bonus territoire, au titre de l'année 2025, pour le gestionnaire « association les Iris » comme suit :

GESTIONNAIRE	STRUCTURE	NOMBRE DE PLACES	SUBVENTION 2025
ASSOCIATION LES IRIS (UDAF)	MULTI ACCUEIL LES IRIS	60	18 000 €

Pour rappel, dans le cadre de la CTG Bonus territoire, la subvention communale est déterminante pour le versement du Bonus territoire par la Caisse d'Allocations Familiales auprès des gestionnaires.

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

ID: 974-219740180-20250827-25066-DE

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le 10/09/2025

Cette délibération fera l'objet d'un arrêté.

A ce titre, je vous prie de bien vouloir :

- valider l'attribution de la subvention communale au titre de la CTG Bonus territoire pour l'année 2025 à l'association les Iris (UDAF), dans les conditions susvisées ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document s'y afférent.

La commission Affaires Générales, Finances, Economie et Développement réunie le mardi 19 août 2025
a émis un avis favorable.
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.
ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme.

Le Mair